

**ARRETE DU MAIRE**  
**Du 21 août 2025**  
**portant autorisation fermeture temporaire**  
**de l'aire de camping-cars**

DR/DT/FV/JV

**Le Maire de la Ville de TONNEINS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21, 2212-1, 2213-1 et 2213-2,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par arrêté ministériel du 15 juillet 1974 et modifié par arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

**VU** la demande présentée par les services techniques municipaux en date du 21/08/2025, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public, dans le cadre de l'entretien de l'aire de camping-car qui aura lieu du dimanche 24 août 2025 au lundi 25 août 2025,

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité ainsi que pour le bon déroulement de cette manifestation il y a lieu d'organiser les conditions de cette occupation du domaine public,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'aire de camping-cars sera fermée du 24 août 2025 à 19h00 au 25 août 2025 à 14h00 afin d'organiser son entretien.

**ARTICLE 2** – Les panneaux de signalisation réglementaires et nécessaires seront apposés par les Services Techniques Municipaux.

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents les véhicules en infraction pourront être conduits en un lieu de fourrière adapté, sur prescription de l'autorité dont relève la fourrière

**ARTICLE 3** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TONNEINS, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux, la Gendarmerie de TONNEINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

**Fait à TONNEINS, le 21 août 2025**

**Le Maire,**

**Dante RINAUDO**